

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-38-2022

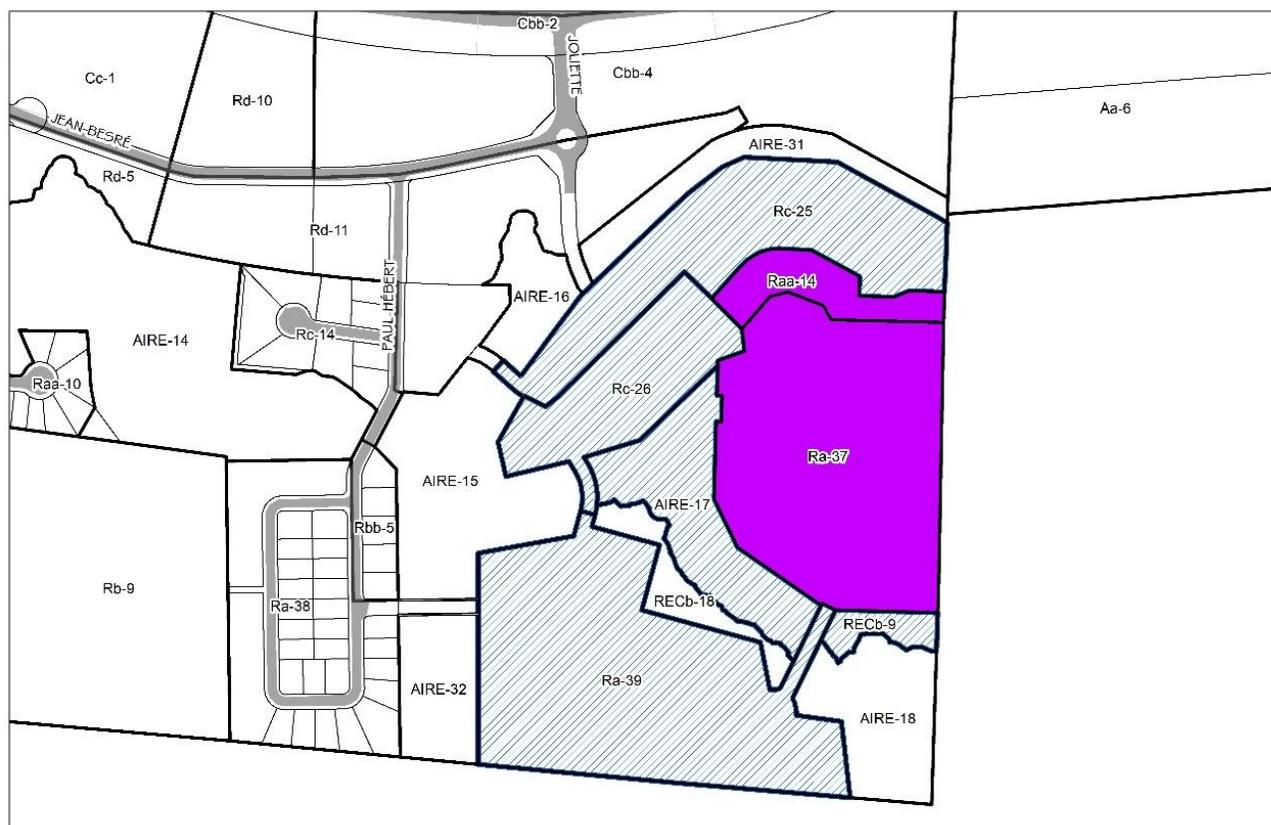
RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-38-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS JUMELÉES ET EN RANGÉE DANS LE SECTEUR DES RUES ALBERT-MILLAIRE, PAULINE-JULIEN, GILLES-PELLETIER, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR L'ABATTAGE ET D'ENCADRER LES LAMPADAIRES DOMESTIQUES.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 557-11-2022, le projet de règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser **les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, et de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques.**

Plus précisément, ce projet a pour principaux objets :

- 1) De modifier le plan de zonage et les grilles des usages et d'implantation s'y rattachant :
 - a. Agrandir la zone Raa-14 permettant les habitations jumelées;
 - b. Diminuer la zone Ra-37 permettant l'habitation unifamiliale isolée;
 - c. Créer la zone Rbb-6 permettant l'habitation en rangée.
- 2) D'interdire l'abattage sur toute partie d'un terrain.
- 3) De prévoir des dispositions concernant l'installation de lampadaires domestiques dans la zone Ra-35 correspondant au secteur des rues de Sweetsburg et des Hauts-Prés.

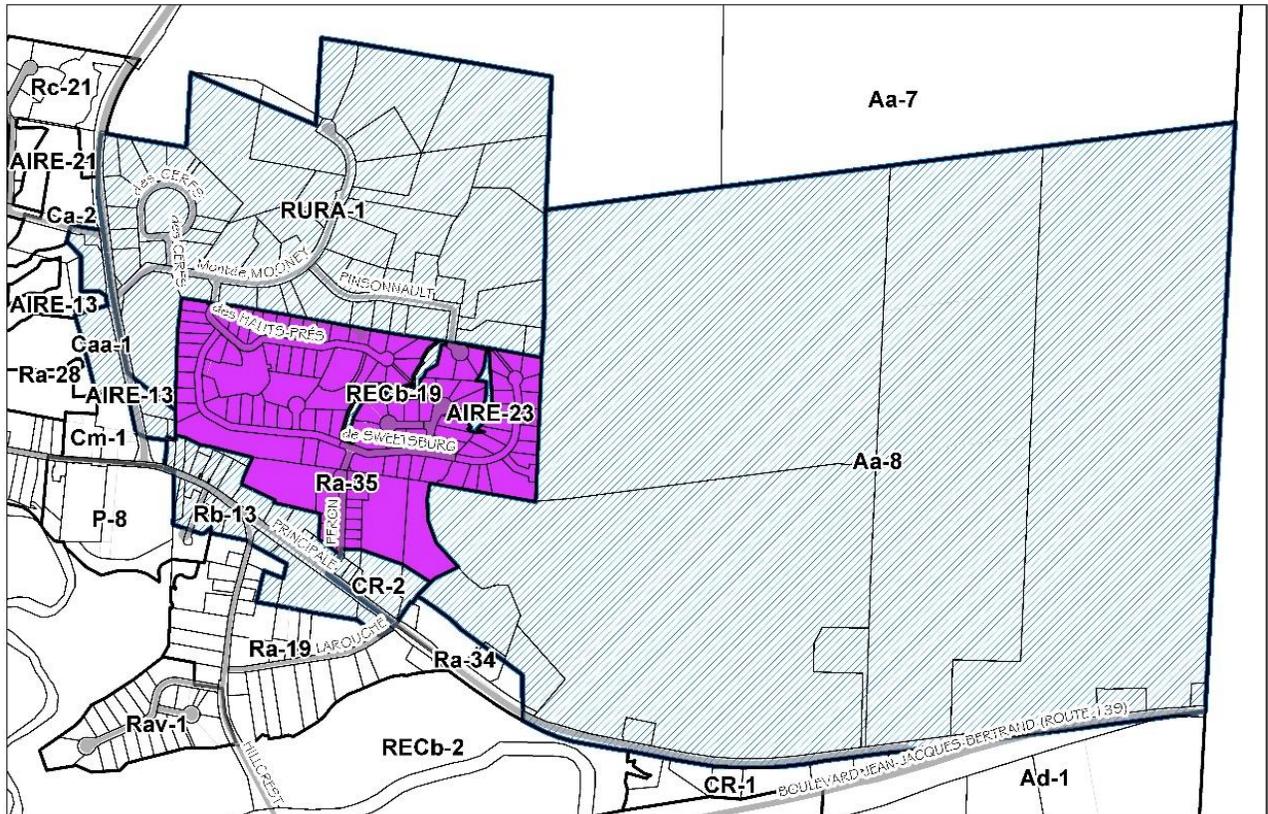
La zone concernée, par les dispositions de l'article 1) ci-haut, est constituée de la zone Raa-14, Ra-37 et des zones contiguës Rc-25, RECb-9, Ra-39, AIRE-17 et Rc-26 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur au sud du boul. Jean-Jacques-Bertrand et de la rue Joliette)

La zone concernée, par les dispositions de l'article 2) ci-haut, est constituée de tout le territoire de la ville.

La zone concernée, par les dispositions de l'article 3) ci-haut, est constituée de la zone Ra-35 et des zones contiguës RURA-1, RECb-19, AIRE-23, Aa-8, Cr-2, Rb-13 et Caa-1 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur des rues de Sweetsburg et des Hauts-Prés)

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 7 décembre 2022 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 29 novembre 2022.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA